

**MAIRIE DE  
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29-03-2018**

Présents : Christophe MORINI, Yves BAUDRIER, Francis CHEVREUX, Christine COTTIN, Valérie EYMARD, Marcel ALGOUD, Jean-François BOUVAT.

Absent(s) non excusé(s) : Néant

Absent(s) excusé(s) : Jacques L'HUILLIER (pouvoir à Christophe MORINI)

A été nommée secrétaire de séance : Christine COTTIN

**Approbation du procès-verbal du 08-03-2018**

Approuvé à l'unanimité.

**Date du prochain conseil municipal** : Jeudi 03 mai 2018.

**Programme ONF 2018**

Marcel ALGOUD présente les travaux proposés par l'ONF ainsi que les coupes qui seront mises à la vente que ce soit sur pied ou en bois façonné.

Ce programme est accepté à l'unanimité.

Christophe MORINI tient à expliquer que la commune subit une très importante baisse des bases du foncier non bâti. Cette baisse est due à la mise en zone Natura 2000 ce qui permet à l'ONF de demander l'exonération de cette taxe. La commune va subir une perte d'environ 19.800 € par an, compensée par l'Etat à hauteur de 4.143,00 € pour 2018.

Il précise que lors des rencontres pour de la mise en zone Natura 2000, cette conséquence avait été présentée comme temporaire alors qu'elle est définitive.

**Approbation du Compte Administratif - Budget annexe Multiservices 2017**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Multiservices, qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
Dépenses	5.462,57 €	Dépenses	8.659,68 €
Recettes	11.067,88 €	Recettes	7.979,46 €
Excédent de clôture :	5.605,31 €	Excédent de clôture :	- 680,22 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2017 :**

Fonctionnement 5.605,31 €  
Investissement - 8.647,86 €

**Restes à réaliser d'investissement à reporter en 2018 :**

Dépenses 0,00 €  
Recettes 0,00 €

Hors de la présence de Monsieur Christophe MORINI, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du budget annexe Multiservices.

**Approbation du Compte Administratif - Budget Communal 2017**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal, qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
Dépenses	508.464,84 €	Dépenses	131.430,14 €
Recettes	622.550,21 €	Recettes	178.275,72 €
Excédent de clôture :	114.085,37 €	Excédent de clôture :	46.845,58 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2017 :**  
Fonctionnement 240.541,99 €  
Investissement 150.041,67 €

Restes à réaliser d'investissement à reporter en 2018 :

Dépenses	142.660,00 €
Recettes	42.910,00 €

Hors de la présence de Monsieur Christophe MORINI, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du budget principal.

Approbation du Compte de Gestion 2017 - Budget principal et budget annexe Multiservices

Adopté à l'unanimité

Affectation du résultat de fonctionnement 2017

Budget principal

Résultat à affecter :	240.541,99 €
Affectation en réserve en investissement :	31.000,00 €
Report en fonctionnement :	209.541,99 €

Budget annexe Multiservices

Résultat à affecter :	5.605,31 €
Affectation en réserve en investissement :	5.605,31 €
Report en fonctionnement :	0,00 €

Adopté à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif - Budget annexe Multiservices 2018

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif du budget annexe Multiservices 2018, qui s'établit ainsi :

**Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 17.166,00 €**

**Section investissement en dépenses et en recettes : 17.689,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe Multiservices 2018.

Vote du Budget Primitif principal 2018

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif principal 2018, qui s'établit ainsi :

**Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 724.127,00 €**

**Section investissement en dépenses et en recettes : 320.500,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif communal 2018.

Taux des contributions directes 2018

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les propositions faites pour déterminer les taux des contributions directes pour l'année 2018.

Il tient à préciser que la situation financière de la commune est très convenable. Par contre la situation financière de la CCRV (du fait du regroupement) est assez difficile ce qui va entraîner une probable augmentation de la fiscalité. Il propose à la municipalité de prendre en compte cette augmentation à venir pour la CCRV afin de ne pas trop impacter les ménages.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et 0 abstention, approuve les taux suivants pour l'année 2018, soit une augmentation de 0% par rapport à l'année précédente :

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>8,97 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties :</b>	<b>9,93 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties :</b>	<b>58,37 %</b>

## Constitution d'un groupement de commande avec la CCRV pour les contrats d'assurance sur la période 2019/2022

Le Maire informe le conseil municipal de la réflexion engagée par la CCRV, les communes membres intéressées, 3 syndicats sur son territoire (SMABLA, Syndicat Mixte d'Aménagement du Vercors, de la Forêt de Lente et de Font d' Urle et au Syndicat des Eaux de la Rive Gauche de la Lyonne), pour lancer une consultation dans le cadre d'une démarche groupée et coordonnée dans le but de renouveler les contrats d'assurances pour la période 2019/2022.

Le Président de la CCRV propose de constituer à cet effet un groupement de commandes afin :

- ⇒ de doter les collectivités et établissements associés des compétences et savoirs faire nécessaires à la passation de marchés d'assurance par l'assistance d'un prestataire conseil en assurances, générant ainsi une efficacité économique d'achats
- ⇒ de mettre en place une mutualisation des procédures de passation des marchés pour 6 types de garanties (Dommages aux biens et annexes/Assurance des responsabilités et défense recours (ou « responsabilité civile »)/ Flotte Automobile et Auto missions/ Contrat auto collaborateurs/ Protection juridique et défense pénale/ Protection environnement)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de s'engager dans une démarche de groupement de commandes pour le renouvellement des contrats d'assurances, les contrats de la commune prenant fin en 2020,
- **Accepte** que la CCRV soit le coordonnateur du groupement de commande,
- **Autorise** le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir avec la CCRV et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Espère** que cette consultation permettra de diminuer le montant des primes.

## Dotation Cantonale Patrimoine 2018 - Travaux garage communal

Des devis ont été demandés pour des travaux urgents à réaliser au garage/atelier des agents des services techniques :

Changement des portes sectionnelles :	15.616,00 € HT
Travaux d'électricité :	4.197,40 € HT
	-----
Total :	19.813,40 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ **Décide** de faire réaliser ces aménagements pour un montant total de travaux de 19.813,40 € HT.
- ⇒ **Sollicite** de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la Dotation Cantonale 2018.

## Questions diverses

\*Projet de territoire CCRV : Christophe Morini informe qu'une rencontre importante est programmée entre les élus et les techniciens du territoire le lundi 23/04/2018.

\*Association Equani : Cette association de défense et de protection animale propose un partenariat avec la commune de Saint Agnan pour intervenir dans la prise en charge des chats errants afin de procéder à leur stérilisation et donc de stopper leur prolifération de manière digne et respectueuse. Cette association informe que depuis le mois de juin elle a pris en charge environ 40 chats sur notre commune et qu'il en resterait une vingtaine à stériliser.

Il est précisé par le maire que la difficulté d'une telle opération est de faire la différence entre les chats effectivement errants et les chats de propriétaires non stérilisés qui divaguent.

Le coût pour l'association de ses stérilisations est de 73€ pour une femelle et 40 € pour un mâle.

L'association propose de trapper les chats errants afin de faire procéder à leur stérilisation, en contrepartie d'une aide financière de la commune. Puis de les relâcher au même endroit.

A suivre

\*Incendie Multiservice : Un incendie à l'intérieur du bâtiment municipal accueillant le multiservices s'est déclaré dans la nuit du 17 au 18/03/2018.

La commune a mis à disposition un agent communal pour aider dans les premiers jours.

Christophe Morini tient à mettre fin à certaines polémiques incriminant la commune pour ce sinistre.

En effet, suite à la visite d'un expert, le feu s'est très clairement déclaré dans la partie sud du bâtiment suite à un court-circuit à niveau du four électrique de M. Gerin.

D'autre part, après visite sur les lieux, la commune a constaté la persistance d'une petite fuite venant de la bouche d'aération du toit de la partie nord du bâtiment. Des travaux ont immédiatement été réalisés pour y remédier.

Les bruits qui circulent comme quoi la faute de cet incendie incombe à la mairie sont totalement infondés.

Francis Chevreux tient également à rappeler que la commune compense environ 3.000 € par an car le loyer payé par M. Gerin ne couvre pas la totalité des annuités de l'emprunt.

\*Litige voirie La Britière : A la demande de Mme Evelyne Vignon, Christophe Morini et Yves Baudrier sont allés matérialiser les limites cadastrales de sa propriété. Un des voisins de Mme Vignon, assez menaçant, a tenté d'intimider un élu. Christophe Morini rappelle que l'intimidation d'un élu dans l'exercice de son mandat est un délit puni par la loi. La gendarmerie a été prévenue de la situation.

\*Station du Col du Rousset : Christophe Morini rappelle qu'un EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial) va être mis en place pour la gestion des stations de ski de la Drôme. Il sera composé d'un conseil d'administration de 8 élus départementaux et des personnes ressources qui n'auront pas de droit de vote (composé des élus des communes concernées par les stations).

Le recrutement d'un nouveau directeur est en cours.

\*Tennis du village : Marcel Algoud informe qu'il a rencontré des représentants du comité Drôme Ardèche de tennis pour essayer de redévelopper cette pratique sur le canton en proposant des stages tournants sur chaque commune ayant une installation. Le matériel pédagogique ainsi que l'éducateur diplômé sont mis à disposition par le comité.

Séance terminée à 23 h.